





## Tout va bien à la CDC selon la Direction?

## Un malaise à la DSI?

## Le SNUP a été informé d'une nouvelle réorganisation de la DSI durant le CUEP du 19/10/2023.

Si l'on se réfère au document de présentation, au discours de son « patron », également à la tête d'ICDC (client de la DSI), et à l'optimisme de la Directrice de la DOT (pour ceux qui n'auraient pas suivi, la DSI a été absorbée par la DOT), ces changements sont indispensables... ils doivent être faits au plus vite pour assurer la transformation numérique de l'EP!

La fusion des ALM au sein de la PALM a été rapide au point que le SNUP se demande toujours s'il y a eu une réflexion au préalable mais là, on bat tous les records! La réorganisation de la DSI est souhaitée par la Direction pour décembre 2023 soit dans moins de 2 mois...

## Qu'est ce qui ne va pas?



La filière informatique est classée « sensible » par la Direction du fait des difficultés à recruter et à conserver ses effectifs.

Et cela s'explique : il ne se passe pas une année sans que la DSI ne soit lourdement réorganisée, Ex en février 2022 « Evolution de l'organisation du département Plateformes de services (SDSI20) et du service de pilotage de la Performance SI (SDSIF1) »

Le SNUP constate que les personnels concernés par ces réorganisations ne manifestent pas le même enthousiasme. A force d'être déçus des modifications organisationnelles, bon nombre d'entre eux n'y croient tout simplement plus... et plus on réorganise la DSI moins ça va !

Pour autant **cela ne ralentit pas les décideurs qui veulent avancer vite** (comme mentionné un peu plus haut, attention à ne pas mettre trop d'espoir dans la démarche de co-construction avec cette Direction)!

Au regard des nombreux chantiers en cours, la lassitude pourrait conduire à une explosion encore plus grande des dépenses, voire à l'échec de certains projets si les personnels se démobilisent ou s'ils partent massivement.

Et ce n'est pas la tenue de l'observatoire des métiers le 6 novembre 2023 sur le thème de la filière informatique qui va nous rassurer... Comme son nom l'indique, celui-ci n'a pas vocation à prendre de décisions même si cette « pseudo-instance » permet de contenter un des cosignataires de l'accord cadre 2022-2024! A bon entendeur...